

-----  
CABINET

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT  
EN EAU POTABLE *MB*

-----  
N° 1088 /17/MAEH/Cab/SG/DAEP *MB*

Lomé le, 06 JUIL 2017

*Le Ministre*

*A*

Monsieur le Directeur Exécutif de  
l'Association **Action Collective Contre  
la Pauvreté**  
Lomé

**Object** : Réponse à la demande d'autorisation  
de réalisation des travaux

J'accuse réception de votre courrier en date du 20 mai 2017 m'informant sur votre projet « d'adduction d'eau potable dans les villages *Atitoè, Anyron, Agogomé, Afiadenyigba, Mékoviadé et Israel-Todzi* » dans les préfectures du Zio et de l'Avé au Togo.

Ce projet s'inscrivant bien dans le cadre de la politique du gouvernement en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, je ne trouve aucune objection à sa réalisation dont la finalité est d'améliorer les conditions de vie des populations togolaises.

Je vous informe par conséquent, que les consignes seront données aux services techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique afin de vous accompagner dans la réalisation de votre projet et vous invite à cet effet à prendre attache avec les directions suivantes :

- Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable (DAEP). Tel : 22 20 92 81
- Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO). Tel : 22 20 26 84
- Direction Régionale de l'Eau et l'Assainissement (DREA). Tel : 22 40 59 11

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



**Col. Ouro-Koura AGADAZI**